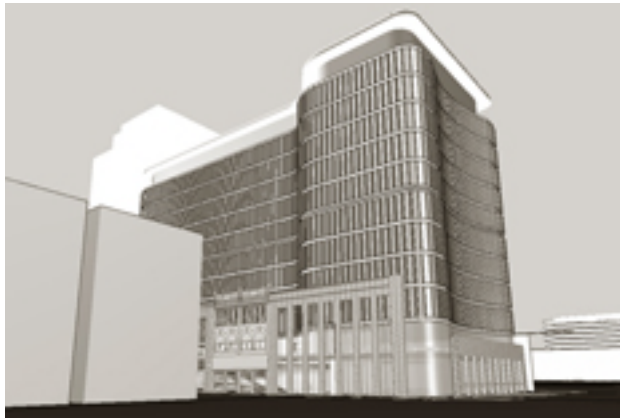


**SUR LES PROJETS  
LE 2-22 SAINTE-CATHERINE  
ET LE QUADRILATÈRE SAINT-LAURENT**



**SÉANCES D'INFORMATION**

**19 mai, 19 h**

**Le 2-22 Sainte-Catherine**

présentation générale (vision, projet proposé et règlements)

**20 mai, 19 h**

**Le Quadrilatère Saint-Laurent**

présentation générale (vision, projet proposé et règlements)

**21 mai, 19 h**

**Impact social des deux projets, offre commerciale  
et animation culturelle**

**25 mai, 19 h**

**Le 2-22 Sainte-Catherine**

concept architectural et insertion urbaine et patrimoine

**26 mai, 19 h**

**Le Quadrilatère Saint-Laurent**

concept architectural et insertion urbaine et patrimoine

**SÉANCES D'AUDITION DES OPINIONS**

**8 juin, 19 h**

**Le 2-22 Sainte-Catherine**

**9 juin, 19 h**

**Le Quadrilatère Saint-Laurent**

Lieu : Hôtel Holiday Inn Select  
99, avenue Viger (coin St-Urbain)



Place d'Armes

**MISSION DE L'OCPM**

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

La Société de développement Angus (SDA) projette de construire deux édifices commerciaux au carrefour de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, au cœur du Quartier des spectacles. Les deux sites retenus sont situés dans l'aire de protection du Monument-National.

Le premier édifice, le 2-22, sera érigé sur un terrain de 900 mètres carrés situé sur la rue Sainte-Catherine, entre le boulevard Saint-Laurent à l'ouest et la rue Saint-Dominique à l'est. D'une hauteur de 33,5 mètres (8 étages), le bâtiment présentera une façade entièrement vitrée sur la rue Sainte-Catherine, encadrée par deux façades latérales plus opaques.

En phase avec la vision du Quartier des spectacles, la SDA a l'intention d'affecter principalement le 2-22 aux arts et aux entreprises culturelles. Ce bâtiment abritera la Vitrine culturelle ainsi qu'un guichet central de promotion et de vente de billets pour les événements culturels. Il aura pour vocation de devenir un repère symbolique et visuel pour les arts, les spectacles et le divertissement.

Le second édifice, le Quadrilatère Saint-Laurent, sera érigé sur les lots situés entre le Monument-National et la rue Sainte-Catherine, à l'ouest du boulevard Saint-Laurent et à l'est de la rue Clark. Le projet est d'implanter, sur ce terrain de 4 100 mètres carrés, un ensemble commercial qui consacrera près de 28 000 mètres carrés à des bureaux et quelque 4 000 mètres carrés à des commerces. L'ensemble disposera en sous-sol de 231 places de stationnement automobile et de 200 places de stationnement vélo.

L'édifice sera composé d'un volume de trois étages, implanté à la limite de la propriété, surmonté par un second volume implanté en retrait du premier. Dans sa partie la plus élevée, il ne dépassera pas les 48 mètres. Le projet commandera la démolition des immeubles existants, dont certaines façades d'intérêt patrimonial, seront cependant retirées pour être plus tard intégrées au nouvel édifice.

En matière de développement durable, l'intention de la SDA est de se conformer aux critères LEED dans les deux projets.

## LE 2-22 SAINTE-CATHERINE



## LE QUADRILATÈRE SAINT-LAURENT



En ce qui concerne le projet 2-22 Sainte-Catherine, la mise en œuvre de ce dernier nécessite d'apporter des modifications au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et d'adopter un projet particulier en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble dans l'arrondissement Ville-Marie (24-011).

Dans le cas du plan d'urbanisme, la dérogation requise porte sur la hauteur. Celle proposée est de 33,5 mètres et celle autorisée est de 25 mètres. Dans le cas du règlement sur les projets particuliers de construction de l'arrondissement, les dérogations requises portent sur la hauteur de l'édifice, le nombre de places de stationnement automobile et vélo, la distance minimale à maintenir entre débits de boissons alcooliques, la superficie maximale des ouvertures permises, les équipements mécaniques.

En ce qui concerne le projet Quadrilatère Saint-Laurent, la mise en œuvre de ce dernier nécessite également des modifications au plan d'urbanisme ainsi qu'au au règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-752).

Dans le cas du plan d'urbanisme, les dérogations requises portent sur la hauteur et la densité. Dans le cas du règlement d'urbanisme de l'arrondissement, les dérogations requises portent sur la densité, la hauteur, le pourcentage de maçonnerie, le pourcentage des ouvertures, l'aménagement du stationnement automobile, le quai de chargement, l'aire de manœuvre pour accéder au quai de chargement.

De plus, une modification est prévue au Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles (PPU) pour y ajouter un programme d'acquisition d'immeubles pour permettre la réalisation de ce projet.

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Ville-Marie, 888, boul. de Maisonneuve Est, 5e étage;
- Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414;

Et sur son site Web : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

**La date limite d'inscription pour présentation orale et/ou dépôt de mémoire écrit : le 4 juin**

Renseignements à  
l'Office de consultation publique de Montréal :

**Gilles Vézina**  
**Attaché de recherche et de documentation**  
**514 872-8510**  
[gvezina.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:gvezina.p@ville.montreal.qc.ca)



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556  
[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)